



Fédération Française de Vol Libre

REGLEMENT DES COMPETITIONS DE SPEED RIDING PARAPENTE

COMMISSION COMPETITION PARAPENTE - FFVL

Version 2011-01-10

Il est rappelé que le règlement en vigueur est celui téléchargeable sur le site FFVL le jour où l'épreuve est courue.

Toutes les mises à jour et informations importantes sont annoncées sur le site de la Fédération au lien suivant :

http://parapente.ffvl.fr/competition/speed_riding



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

SOMMAIRE

ORGANISATION DE LA COMMISSION COMPÉTITIONS	5
1 ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	6
1.1 CIRCUIT FRANCAIS ET INTERNATIONAL	
1.2 EPREUVES RECONNUES, CALENDRIER	6
1.2.1 <i>COMPETITION EN BIPLACE</i>	6
1.2.2 <i>COMPÉTITIONS NON INSCRITES AU CALENDRIER FEDERAL</i>	6
1.2.3 <i>RÉCOMPENSES</i>	6
1.3 ORGANISATEURS	6
1.3.1 <i>AVANT LA MANIFESTATION SPORTIVE</i>	6
1.3.1.1 LE SITE	7
1.3.1.2 L'EQUIPE D'ORGANISATION	8
1.3.1.3 LA SECURITE	8
1.3.1.4 REGLEMENT PARTICULIER	8
1.3.1.5 INSCRIPTIONS ET TARIFS	8
1.3.1.6 MAINTIEN, ANNULATION ET REPORT D'EPREUVE	9
1.3.2 <i>PENDANT LA MANIFESTATION</i>	9
1.3.2.1 INSCRIPTION	9
1.3.2.2 BRIEFING GENERAL	9
1.3.2.3 BRIEFING AVANT CHAQUE MANCHE	9
1.3.2.4 DEBRIEFING APRES CHAQUE MANCHE	9
1.3.3 <i>APRÈS LA MANIFESTATION</i>	10
1.4 PILOTES	10
1.4.1 <i>CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION</i>	10
1.4.2 <i>INSCRIPTION AU COMPETITIONS</i>	11
1.4.3 <i>JEUNES DE MOINS DE 18 ANS (juniors)</i>	11
1.4.3.1 MODALITES DE SURCLASSEMENT	11
1.4.3.2 RETRAIT DU SUR-CLASSEMENT.....	12
1.4.3.3 PILOTES MINEURS ENCADRES PAR UNE STRUCTURE	
2 RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS DE SPEED RIDING	13
2.1 PARAPENTE ET MATERIEL DE VOL.....	13
2.1.1 <i>DÉFINITION DU PARAPENTE</i>	13
2.1.2 <i>PARAPENTE DE REMPLACEMENT & AUTRES MATERIELS</i>	13
2.1.2.1 PARAPENTE DE REMPLACEMENT	13
2.1.2.2 MATERIELS ANNEXES	13
2.1.2.3 PUBLICITE.....	
2.2 PRESENCE, SECURITE	14
2.2.1 <i>LISTE DES INSCRITS</i>	14



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

2.2.2	COMITE DE PILOTE	14
2.3	RESULTATS, RECLAMATIONS	14
2.3.1	AFFICHAGE DES RÉSULTATS	14
2.3.2	RÉCLAMATIONS	14
2.3.3	TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS	14
2.3.4	RÉCLAMATIONS A LA COMMISSION	14
2.4	RÈGLES DE L' AIR	15
2.4.1	PRIORITÉS	15
2.4.2	RESPECT DES REGLES DE L' AIR	15
2.4.3	ESPACE D'EVOLUTION	15
2.5	ACCEPTATION DES RÈGLES, SANCTIONS	15
2.5.1	SANCTIONS	15
	2.5.1.1 INFRACTIONS	
	2.5.1.2 PERSONNES HABILITEES A DELIVRER DES AVERTISSEMENTS	16
	2.5.1.3 AVERTISSEMENT	16
	2.5.1.4 PENALITES	16
3	LA COMPETITION	17
3.1	VALIDATION	17
3.1.1	VALIDATION D'UNE COMPETITION	17
3.1.2	VALIDATION D'UNE MANCHE	17
3.2	RESULTATS	17
3.3	LES MANCHES	17
3.3.1	ORDRE DE DEPART	17
3.3.2	MODIFICATION DE L'ORDRE DE DEPART	17
3.4	EPREUVES DE DERBY	18
3.4.1	EPREUVES DE DERBY	19
3.5	EPREUVES DE FREE RIDE	19
3.5.1	BRIEFING PRECEDANT LA MANCHE	19
3.5.2	LA LOGISTIQUE NECESSAIRE	19
3.5.3	LES JUGES ET LE DEROULEMENT DE LA MANCHE	20
3.6	EPREUVES DE SELECTION ET/OU DE QUALIFICATION	21
3.6.1	EPREUVE DE SELECTION	21
3.6.2	EPREUVE DE QUALIFICATION	21
3.7	LA NOTATION ET LE CLASSEMENT	21
3.7.1	SCORING DES MANCHES DE DERBY	21



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

3.7.2	SCORING DES MANCHES DE FREE RIDE.....	22
3.7.3	CLASSEMENT FINAL DE LA COMPETITION	23
	3.8 CHAMIONNAT DE FRANCE.....	23
3.8.1	TITRES EN JEU	23
	3.9 LE JURY D'UNE COMPETITION.....	23
3.9.1	CONSTITUTION	23
3.9.2	FONCTIONNEMENT DU JURY	23
	3.10. ORGANISATION DES JUGES.....	24
3.10.1	ROLES ET STATUTS.....	24
3.10.2	FORMATION	24
3.10.3	QUALIFICATIONS	24
	4 LUTTE CONTRE LE DOPAGE	25
	5 LICENCE FAI	25
	6 DEMONSTRATION	26
	7 ANNEXES	26



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

ORGANISATION DE LA COMMISSION COMPÉTITIONS

La commission compétition speed riding élabore le règlement et le calendrier, valide les compétitions et assure la diffusion des résultats.

Les adresses électroniques des membres de la commission ne sont pas reprises ici mais sont à votre disposition sur le site Internet : http://parapente.ffvl.fr/competition/speed_riding

Composition de la commission

David Eyraud, Franck Coupat ; Romain Raison ; François Bon ; Philippe Wastiaux ; Arnaud Baomy, Thomas Daniel, Sabine Duvivier, Delphine Pille.

Elu : Pierre Braems

Cadre technique référent : Jean-marc Arduin.

Cette commission speed riding est rattachée à la commission compétition parapente qui valide ses décisions.



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

1 ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

1.1 CIRCUIT FRANÇAIS ET CIRCUIT INTERNATIONAL

Seul le circuit Français est défini à ce jour.

L'ensemble des compétitions inscrites au calendrier officiel définira le circuit Français appelé Coupe de France.

Un championnat de France sera organisé chaque année et permettra de délivrer les titres de champion de France masculin et féminin.

1.2 EPREUVES RECONNUES, CALENDRIER

La FFVL reconnaît les épreuves qui répondent aux normes définies par ce présent règlement. Elles sont inscrites au Calendrier Officiel de la Fédération :

http://parapente.ffvl.fr/competition/speed_riding

1.2.1 COMPETITION EN BIPLACE

La FFVL n'autorise pas la pratique « biplace » en compétition, y compris dans le classement OPEN.

1.2.2 COMPÉTITIONS NON INSCRITES AU CALENDRIER FEDERAL

Dans tous les cas de figure, l'organisation de manifestations amicales ou OPEN non inscrites au calendrier officiel de la FFVL est subordonnée à la souscription d'un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile :

- de l'organisateur.
- de ses préposés.
- de tous les pratiquants participant à la manifestation.

Les compétitions OPEN, apaisées ou challenges divers organisés par des groupements sportifs (association affiliée FFVL ou non, école labellisée ou non, office du tourisme, constructeur, etc...) et non inscrits au calendrier FFVL, sont subordonnés à un agrément de la FFVL.

1.2.3 RÉCOMPENSES

Les organisateurs peuvent prévoir un système de récompense dont l'attribution peut être faite au mérite ou par tirage au sort.

1.3 ORGANISATEURS

1.3.1 AVANT LA MANIFESTATION SPORTIVE

L'organisateur devra :



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

Inscrire la compétition prévue au calendrier de la FFVL. Cette inscription se fait uniquement en ligne sur la page *organiseurs* de : http://parapente.ffvl.fr/competition/speed_riding

- Le calendrier de la Coupe de France de speed riding est élaboré par la commission compétition au cours de sa réunion d'automne sur la base des candidatures reçues.
- Si une date de report est souhaitée, elle doit être demandée au moment de l'inscription au calendrier. Aucun report non prévu au calendrier ne sera accepté pendant l'année s'il se fait sur une date de déroulement d'une autre manifestation.

Demander à la FFVL une attestation d'assurance (l'assurance organisateur de la compétition - sauf manifestation aérienne - est comprise dans les garanties fédérales).

Réunir les autorisations (préfecture, mairies, propriétaires des terrains,...).

Inscrire à la compétition que les seuls pilotes présentant leur licence-compétiteur (sauf pour les pilotes étrangers open).

La vérification peut être faite :

A – en interrogeant la base de données «licence » sur le site FFVL (page d'accueil)

B - en téléchargeant la liste des pilotes licenciés "compétition" sur le site FFVL (pages organisateurs de : http://parapente.ffvl.fr/competition/speed_riding)

La présence d'un pilote sur l'un de ces supports garantit de la part de la FFVL, la prise d'une licence compétition pour ce pilote.

1.3.1.1 LE SITE

Les compétitions de speed riding ne pourront avoir lieu que sur des sites où une convention autorisant la pratique aura été signée.

Le décollage :

L'organisateur pourra si cela est nécessaire ne pas autoriser d'autres pilotes à décoller pendant les épreuves. Sinon il délimitera une zone interdite et informera au décollage les autres pilotes.

Un espace pour étaler au minimum 2 voiles est nécessaire. L'accès devra être aménagé et sécurisé et permettre un accès facilité des secours.

L'atterrissage :

La zone de posé devra être située en dehors des pistes (sauf autorisation) et devra être délimitée par des filets fixes empêchant la traversée d'autres usagers.

Structure du site :

- Accueil du public dans une zone délimité (parking à proximité de la manifestation, restauration, animation,...)
- Pas de survol du public.
- PC de course avec toutes les infrastructures pour faire la saisie des résultats

Zone d'évolution :

Il est de la responsabilité du pilote de prendre en compte les différentes composantes de l'aérogologie et de l'état du manteau neigeux. Les conditions (météo, aérogologiques etc..) nécessitant un arrêt de la pratique seront fixées par le DC et le comité de pilote.



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

Dans tous les cas, la zone de pratique doit être sécurisée (pas d'évolutions de skieurs pendant le déroulement des épreuves, autorisation de la direction des pistes de la station, avis du comité de pilote sur la faisabilité de la manche).

1.3.1.2 L'EQUIPE D'ORGANISATION

- Navettes ou téléphérique avec priorité aux compétiteurs.
- Un directeur de course
- Au décollage : un starter qui est responsable des décollages avec 2 à 3 aides.
- A l'atterrissage : un chef chrono assisté de une à deux personnes
- Un speaker pour l'animation (facultatif)
- Un cameraman avec caméra (fixe) qui filme en permanence les évolutions (pour les manches de free ride qui ne seraient pas jugées « en situation »).
- Un nombre de juges suffisant (juges de portes pour les épreuves de derby ; évaluation des épreuves de free ride)
- Une personne au moins à la saisie les résultats
- Deux ouvriers pour vérification de la faisabilité des manches.
- Une équipe « sécurité » en place au sommet des faces concernées lors des phases d'entraînement et de compétitions
- Communication : radios et / ou portables.

1.3.1.3 LA SECURITE

Une procédure de déclenchement des secours adaptée sera mise en place :

- Responsable de la sécurité
- Moyens de communications
- Contact avec les services de secours (avant et pendant)
- Moyens de surveillance
- Moyens d'intervention (Prévoir un système d'évacuation par barquette en cas de non-disponibilité des secours de la station).

1.3.1.4 REGLEMENT PARTICULIER

La mise en place des manches de compétition devra respecter le règlement du site et les règles locales.

1.3.1.5 INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions aux compétitions doivent s'effectuer par courrier ou par email, au minimum 15 jours avant le début de la compétition. **Une inscription n'est effective que si elle est accompagnée du paiement complet (envoi par courrier postal).**

En cas d'annulation préalable à l'épreuve, les organisateurs rembourseront la TOTALITE du prix des inscriptions.



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

Le montant de l'inscription restera acquis à l'organisateur en cas de désistement non signalé au minimum la veille de l'épreuve.

Le montant des frais d'inscription est fixé à 25 € par jour. Si les prestations le justifient ce montant pourra être supérieur sans pouvoir toutefois excéder 50 € par jour (Forfait inclus ; repas offert ; price money).

1.3.1.6 MAINTIEN, ANNULATION ET REPORT D'EPREUVE

L'annulation ou le maintien d'une épreuve doivent être annoncés la veille si possible avant 13 heures et au plus tard à 17 heures.

Il est conseillé de prévoir les dates d'un report éventuel lors de l'élaboration du calendrier et de les mentionner en début d'année.

Une date de report pourra être proposée aux pilotes à condition d'être déjà prévue au calendrier ou de ne pas être placée sur une compétition déjà existante.

Les organisateurs peuvent communiquer les informations relatives à leur compétition sur la page *organiseurs* de : http://parapente.ffvl.fr/competition/speed_riding

1.3.2 PENDANT LA MANIFESTATION

1.3.2.1 INSCRIPTION

A l'inscription l'organisateur vérifie :

- les licences/assurances
- la conformité du matériel avec le présent règlement

1.3.2.2 BRIEFING GENERAL

A l'ouverture de la manifestation, l'organisateur doit :

Présenter le Directeur de course (DC), celui-ci est habituellement un pilote expérimenté, très bon connaisseur du site et parfaitement instruit de la compétition et du règlement. Le DC ne peut en aucun cas participer à la compétition.

- former le comité de pilotes (qui est composé de 3 pilotes).
- présenter les juges.

Au cours du briefing général, le DC doit informer les pilotes sur les points suivants :

- Météo, développement du temps.
- Etat du manteau neigeux.
- Espace Aérien, Réglementation.
- Dangers, obstacles, organisation de la sécurité.

1.3.2.3 BRIEFING AVANT CHAQUE MANCHE

Le DC doit :

- Présenter la manche et son organisation.



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

- Préciser les ordres de décollage.

1.3.2.4 DEBRIEFING APRES CHAQUE MANCHE

Faire le point sur le respect de règles et les éventuelles pénalités données aux pilotes.

1.3.3 APRES LA MANIFESTATION

L'organisateur doit, même en cas d'annulation, effectuer le compte-rendu de sa compétition au plus tôt (si possible dans les 72h).

Cette validation se fait uniquement en ligne sur la page *Organisateurs* de : http://parapente.ffvl.fr/competition/speed_riding

Il doit conserver pour pouvoir fournir sur simple demande :

- les réclamations écrites éventuelles des pilotes et la réponse du Jury à celles-ci

Les organisateurs ont pour responsabilité de garder une copie des résultats jusqu'à la fin de la saison de compétition.

1.4 PILOTES

1.4.1 CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Pour participer à une compétition FFVL, un pilote devra présenter sa licence-compétiteur avant la compétition dont les conditions d'obtention sont :

- être âgé de 18 ans révolus sauf sur classement.
- être titulaire du Brevet de Pilote Confirmé SR

Il est de la responsabilité du compétiteur d'obtenir sa licence compétition validée dans les temps.

Une vingtaine de jours est un délai minimum pour l'obtenir lorsque toutes les pièces ont bien été transmises.

Si un pilote n'était pas capable de produire sa licence compétition (oubli du document), les organisateurs ont la possibilité de vérifier si un pilote est bien titulaire d'une licence compétition sur le site Internet fédéral (espace pratique) en interrogeant le site Internet FFVL

Les compétitions françaises sont ouvertes aux pilotes étrangers résidant en France ou aux pilotes de la communauté européenne (Suisse comprise).

La participation aux compétitions est soumise à :

- Brevet de pilote confirmé SR ou IPP Card niveau 5
- Licence FFVL ou licence équivalente (pays de la communauté européenne).
- RC aérienne (attestation écrite rédigé en anglais ou en français).
- Carte compétiteur FFVL

Les pilotes seront intégrés au classement national.

Les autres pilotes étrangers, s'ils désirent participer au circuit français devront faire reconnaître leur nationalité par la Commission Compétition au même titre que les pays de la communauté européenne. Dans ce cas ils bénéficient des mêmes droits.



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

Les pilotes étrangers désirant occasionnellement participer à une épreuve régionale pourront s'inscrire en open aux compétitions sous réserve de présenter :

- Brevet de pilote confirmé SR ou IPP Card niveau 5
- Licence FFVL ou licence équivalente (pays de la communauté européenne).
- RC aérienne (attestation écrite rédigée en anglais ou en français).

Un classement open sera publié.

1.4.2 INSCRIPTION AU COMPETITIONS

La FFVL propose aux pilotes de s'inscrire en ligne sur www.ffvl.fr aux compétitions FFVL, et, pour les organisateurs, de gérer ces inscriptions de la même manière.

Ceci ne remplace pas l'envoi d'un chèque qui valide formellement l'inscription. Mais simplifie la gestion des inscriptions, des confirmations aux pilotes, des listes d'attente...

Même si vous avez déjà envoyé ou reçu des inscriptions, vous pouvez quand même utiliser ces inscriptions en ligne.

L'inscription en ligne est facultative, pour les pilotes et pour les organisateurs. Néanmoins elle préfigure d'une évolution nécessaire nous appelons donc les pilotes et les organisateurs à s'en servir :

http://parapente.ffvl.fr/competition/speed_riding

Pour participer à une compétition, un pilote devra confirmer son inscription par courrier dès que possible et au minimum **QUINZE JOURS** avant le début de la compétition en précisant :

- nom, prénom, adresse, téléphone,
- numéro de compétiteur,
- en joignant son paiement
- en joignant une enveloppe timbrée à son adresse ou une adresse électronique.

IL EST CONSEILLE AUX PILOTES D'UTILISER LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION DISPONIBLE SUR LE SITE http://parapente.ffvl.fr/competition/speed_riding

Le nombre de participants est défini par l'organisateur. Celui ci se laisse le droit, d'accepter en priorité les meilleurs pilotes du classement « ranking » ou alors de mettre en place une manche permettant de sélectionner le nombre de pilotes définis.

1.4.3 JEUNES DE MOINS DE 18 ANS (juniors)

Les Juniors (16/18 ans) peuvent participer aux compétitions de speed riding dans le cadre du respect des modalités de sur classement.

1.4.3.1 MODALITES DE SURCLASSEMENT

Pour obtenir le sur-classement, la demande doit être faite par le pilote au président de la commission compétition parapente.

Joindre à la demande :

- photocopie de la licence du junior,



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

- certificat médical du médecin autorisant expressément le sur-classement et la pratique en compétition.
 - Extrait du règlement médical concernant le sur-classement :
Article 9 : L'obtention du certificat médical mentionné à l'article 7 est la conclusion d'un examen médical qui peut être réalisé par tout médecin titulaire du Doctorat d'état. Cependant, la Commission Médicale de la FFVL : 1-2-6 Impose dans tous les cas de demande de sur-classement la réalisation :
 - d'un électrocardiogramme
 - d'un examen radiographique dorso-lombaire (Face type cliché de débrouillage de De Sèze et profil)

Consultez le règlement médical sur le site de la Fédération.

- autorisation des parents,
- dates de passage des épreuves pratiques et théoriques du Brevet de Pilote Confirmé SR,
- carnet de vols (celui-ci sera retourné après consultation),
- le curriculum vitae du pilote tuteur et son engagement à suivre le jeune lors des compétitions auxquelles il sera inscrit. Le président de la commission compétition parapente évaluera les compétences du tuteur.
- avis motivé du président de la ligue.

Le sur-classement est délivré par le Président de la Commission Compétition après avis motivé de la Direction Technique Nationale.

Il est constaté par la délivrance de la licence compétiteur. Le « tuteur », sera désigné nominativement auprès de la FFVL et suivra le jeune lors de ses compétitions.

ATTENTION : Il est de la responsabilité de l'organisateur de vérifier que les pilotes mineurs sont bien accompagnés de leur tuteur

1.4.3.2 RETRAIT DU SUR-CLASSEMENT

Un jeune qui ne montre pas une maturité suffisante lors des compétitions auxquelles il aura pris part, peut se voir retirer son sur-classement.

1.4.3.3 PILOTES MINEURS ENCADRES PAR UNE STRUCTURE

Tous les pilotes mineurs appartenant au Pôle Espoir de Font Romeu ont automatiquement la dérogation pour participer aux compétitions de speed riding dans la mesure où ils sont encadrés par le pôle. S'ils désirent participer aux compétitions en dehors du Pôle, ils doivent se conformer au règlement décrit ci-dessus.

Dans le cadre du fonctionnement d'une équipe de ligue ou de club, les pilotes mineurs appartenant à ces structures peuvent bénéficier du tutorat de plusieurs personnes de l'équipe d'encadrement dans la mesure où elles sont identifiées lors de la demande de dérogation et attestées par le responsable de la structure.



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

2 RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS SPEED RIDING

2.1 PARAPENTE ET MATERIEL DE VOL

2.1.1 DÉFINITION DU PARAPENTE

Le parapente est un Planeur Ultra Léger Souple dont le volume est acquis par la pression aérodynamique causée par le vent relatif et exempt de structures primaires rigides.

En référence avec les dispositions des paragraphes 4.12.5 et 4.19 du code sportif de la F.A.I., section 7 :

- A tout moment, l'organisateur d'une compétition a la possibilité d'inspecter un parapente participant aux épreuves et de l'interdire de vol, si nécessaire, pour des raisons de sécurité
- Chaque parapente doit être piloté à l'intérieur du domaine de vol défini par son constructeur ou par l'organisme de contrôle qui l'a testé. Les évolutions dangereuses pour les autres compétiteurs ou le public sont interdites.
- Si le manuel de vol du parapente utilisé par le compétiteur ne dit pas explicitement que l'aile peut être utilisée pour faire du speed riding, le pilote devra obtenir une autorisation du directeur de course pour participer à l'épreuve.
- Les parapentes utilisés doivent avoir une surface à plat comprise entre 8 et 14 m² (85 à 150 pieds carré).

2.1.2 PARAPENTE DE REMPLACEMENT & AUTRES MATERIELS

2.1.2.1 PARAPENTE DE REMPLACEMENT

Le changement de parapente en cours de compétition est autorisé.

2.1.2.2 MATERIELS ANNEXES

Le port du casque (les casques permettant d'assurer une protection optimale du visage sont fortement conseillés) est obligatoire.

Le lest en speed riding est interdit.

Une protection dorsale est obligatoire.

Pour des raisons de sécurité, les combinaisons « moulantes » (type KL ou descente) sont interdites.

Les compétiteurs seront équipés obligatoirement d'une paire de ski. Les autres équipements (surf, monoski etc...) sont interdits.

Lors d'évolutions sur le domaine hors piste de la station l'emport d'un ARVA est obligatoire.



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

2.1.2.3 PUBLICITE

La publicité est autorisée sur les ailes ou les vêtements des pilotes dans le respect des lois en vigueur. <

2.2 PRESENCE, SECURITE

2.2.1 LISTE DES INSCRITS

L'organisation considère que **tous les pilotes inscrits à la compétition participeront à toutes les manches**. Aussi :

- **Si un pilote décide de ne pas voler, il doit en informer l'organisation.**
- **Si un pilote décide de quitter la compétition, il doit en informer l'organisateur qui le supprimera de la liste des pilotes inscrits.**

2.2.2 COMITE DE PILOTE

Il a pour mission principale de veiller au respect des règles de sécurité. Le DC consulte le comité, bien que le choix final soit de son ressort.

Composition du comité de pilote :

3 pilotes élus parmi les compétiteurs inscrits.

2.3 RESULTATS, RECLAMATIONS

2.3.1 AFFICHAGE DES RÉSULTATS

L'affichage doit être effectué le plus rapidement possible après chaque manche, de manière à ce que les pilotes puissent faire rectifier d'éventuelles erreurs de pointage ou déposer leurs réclamations si besoin. L'heure d'affichage des résultats doit être annoncée officiellement aux pilotes après la fin de la manche.

2.3.2 RÉCLAMATIONS

Lorsque les résultats sont provisoires, les réclamations pour une manche doivent être présentées auprès du directeur de course dans un délai d'UNE HEURE après l'affichage des résultats provisoires. Passé ce délai les résultats sont officiels.

2.3.3 TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Le DC et le comité de pilote se consultent et rendent au plus vite une décision.

2.3.4 RÉCLAMATIONS A LA COMMISSION

Après avoir déposé une réclamation, un pilote non satisfait conserve la possibilité de saisir directement la commission compétition speed riding. Cette saisie devra être faite au maximum une semaine après la compétition.

Un pilote ne pourra plus contester le résultat d'une compétition quel qu'en soit le motif, HUIT jours après la publication des résultats de la compétition sur le site Internet de la FFVL



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

2.4 RÈGLES DE L'AIR

2.4.1 PRIORITÉS

Les pilotes doivent respecter les règles de priorité en usage. En outre, le présent règlement s'applique dans le respect des règles de l'air. En particulier, le vol dans les nuages est interdit. En cas de non-respect, des pénalités seront appliquées au contrevenant.

2.4.2 RESPECT DES REGLES DE L'AIR

Une information aéronautique spécifique au jour de l'épreuve est donnée aux pilotes : état d'activation des espaces aériens classés et réglementés, activité particulière renseignée par NOTAM (parachutages, voltige avion, autre compétition aérienne ...)

2.4.3 ESPACE D'EVOLUTION

Une présentation de la zone d'évolution doit être faite par le DC. Cette zone doit être définie précisément sur un plan de la manifestation.

Cela doit permettre la mise en évidence des dangers éventuels (obstacles, zones à éviter).

Pour les manches de free ride, cela permet également de définir le niveau de difficulté des zones de ride.

Un visuel A4 pourra être fourni aux compétiteurs.

2.5 ACCEPTATION DES RÈGLES, SANCTIONS

Tout compétiteur dont le comportement sportif, l'attitude verbale ou physique seront jugés par le comité de pilote ou le DC déloyal ou abusif pourra en outre encourir des sanctions.

Par le fait de son engagement, chaque pilote adhère sans restriction au présent règlement.

A l'initiative du DC et du comité de pilotes, il pourra être proposé une sanction à un pilote ayant enfreint le règlement.

En cas de proposition d'une sanction le DC et le comité de pilotes doivent se concerter et décider de la sanction.

2.5.1 SANCTIONS

2.5.1.1 INFRACTIONS SANCTIONNEES PAR UN AVERTISSEMENT :

- Non respect de la zone d'évolution
- Non respect de la fermeture de la manche
- Non respect du temps imparti sur les manches de free ride
- Vol au dessus du public
- Décollage non autorisé
- Perte de contrôle de la voile
- Mise en danger des juges sur le parcours
- Atterrissage dangereux



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

- Autres infractions

2.5.1.2 PERSONNES HABILITEES A DONNER DES AVERTISSEMENTS

Le DC est responsable du comportement général du pilote. Il peut donner un avertissement officiel à un pilote pour son attitude en dehors de la partie vol ou son comportement lors du déroulement des épreuves. Les pénalités de course sont attribuées par le DC après avis du comité de pilote.

2.5.1.3 AVERTISSEMENTS

Quand une sanction a été donnée à un pilote elle apparaît sur les résultats.

1 avertissement = pénalité « temps » pour les manches de Derby et « points » pour les manches de free ride.

En cas d'avertissements répétés, le DC pourra prendre une décision allant du déclassement du pilote sur la manche à l'exclusion du pilote de la compétition.

2.5.1.4 PENALITES

Pénalité temps sur les manches de derby : de 1 à 5 secondes en fonction de la gravité de la faute.

Pénalité points sur les manches de free ride : de 1 à 5 points en fonction de la gravité de la faute.



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

3 LA COMPETITION

3.1 VALIDATION

3.1.1 VALIDATION D'UNE COMPETITION

Un minimum d'une manche est requis pour valider une compétition. Les manches de sélection ou de qualification ne peuvent pas être prises en compte.

3.1.2 VALIDATION D'UNE MANCHE

En cas de conditions météorologiques ou aérologiques modifiant sensiblement l'égalité de traitement des compétiteurs entre le début et la fin de la manche, le comité de pilote et le DC peuvent décider de l'annulation ou du report de celle-ci. En cas d'égalité de vote la voix du DC est prépondérante.

Le report (entendre : arrêt de la manche puis reprise après un temps d'arrêt non limité) peut se faire d'une journée sur l'autre afin de permettre à l'ensemble des compétiteurs de courir.

Le refus de prendre le départ d'une manche par un ou plusieurs compétiteurs n'est pas une cause d'annulation de la manche dans la mesure où le DC et le comité de pilote considèrent que les conditions sont réunies pour un maintien de celle-ci.

Une manche est validée lorsque l'ensemble des compétiteurs a eu la possibilité de prendre le départ.

3.2 RESULTATS

Le classement final d'une compétition est fait à partir de l'addition des points marqués par chaque pilote lors de chaque manche validée.

3.3 LES MANCHES

Plusieurs manches peuvent être courues chaque jour. L'organisateur peut proposer également différents types de manches lors du déroulement de la compétition (derby ; free ride).

Des manches de « free ride » par équipe pourront être proposées à titre de démonstration avec sélection préalable des pilotes.

3.3.1 ORDRE DE DEPART

Lors des manches de sélection ou de qualification et de la première manche officielle, l'ordre de décollage est tiré au sort.

Lors des manches suivantes le départ se fait dans l'ordre inverse du classement de la manche précédente.

3.3.2 MODIFICATION DE L'ORDRE DE DEPART

Un pilote peut demander à modifier son ordre de passage notamment dans les situations suivantes :



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

- Le pilote est sollicité par le DC pour se rendre disponible auprès des médias, réaliser des images, participer à une réunion du comité de pilote...) : dans ce cas le pilote est placé en début de liste afin de se rendre disponible.

3.4 EPREUVES DE DERBY

3.4.1 Epreuves de derby

Chaque pilote exécute individuellement le parcours qui lui est proposé.

Une reconnaissance à ski du parcours peut être faite par le DC avec l'ensemble des compétiteurs.

Les espaces de départ et d'arrivée seront matérialisés par des oriflammes.

Le pilote est appelé au départ par le « starter » selon l'ordre défini en début de manche.

Le déclenchement du chronomètre est automatique au passage du compétiteur dans la cellule de chronométrage.

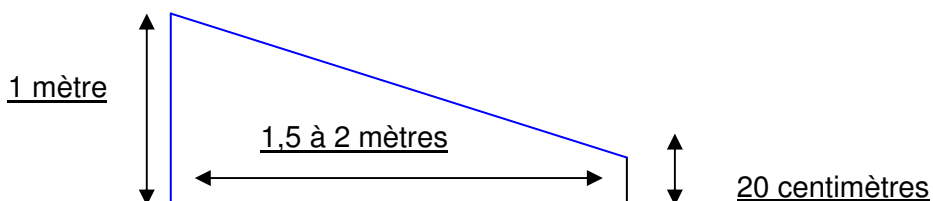
Le parcours sera composé de 3 à 8 zones de passage obligatoire placées entre la ligne de départ et celle d'arrivée.

Une « zone de passage » est composée soit :

- d'une zone de « touch » matérialisée à chaque angle par un poteau tel que défini ci-après. La taille de la zone sera définie en fonction de la topographie.
- d'une zone de passage en vol qui sera matérialisée par deux oriflammes espacés au minimum de 10 mètres.

En fonction de la topographie le DC choisira de placer soit des zones de touch soit des zones de passage en vol. Dans tous les cas il est important de vérifier avant la manche la faisabilité de « validation » de ces zones.

Forme des poteaux :





REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

La zone de « touch » est validée par le juge de parcours lorsqu'un contact ski neige est réalisé à l'intérieur de cette zone.

La « zone de passage en vol » est validée lorsque le pilote passe entre les deux oriflammes et que les skis se situent à une hauteur inférieure à celle du sommet des oriflammes.

Le passage de la ligne d'arrivée se fera avec un contact ski neige afin de déclencher la cellule et l'arrêt du chronomètre.

En cas de franchissement (« trop haut ») sans déclenchement de la cellule, l'arrêt du chronomètre se fera manuellement avec une pénalité de deux secondes.

3.5 EPREUVES DE FREE RIDE

3.5.1 Le briefing précédant le déroulement de la manche

Lors du briefing précédant la manche le DC donne une définition précise de l'espace d'évolution autorisé.

Il définit en termes de sécurité les possibilités d'évolution dans les zones et détermine la durée maximale du « run » en cas de possibilité de soaring.

Le DC rappelle également que les comportements dangereux sont pénalisants. En fonction de la gravité de la « faute » les sanctions vont de la perte de points (1 à 5 par manche) à l'exclusion de la compétition.

Il présente les modalités de jugements ainsi que les critères de notation.

L'ordre de passage sera tiré au sort pour la première manche puis respectera l'ordre inverse du classement lors des manches suivantes.

3.5.2 La logistique nécessaire

Les aires de départ et d'arrivée seront matérialisées comme pour les épreuves de derby.

L'espace d'évolution ne sera pas matérialisé mais défini de façon très précise lors du briefing.

En cas de nécessité sportive ou de sécurité les compétiteurs seront équipés d'oreillettes.

Une caméra (permettant de filmer l'ensemble de l'évolution du compétiteur) ainsi qu'un écran de projection seront nécessaires lorsque que le jugement sera rendu en différé par les compétiteurs.

3.5.3 Les juges et le déroulement de la manche

Les compétiteurs pourront faire une reconnaissance à ski de la zone d'évolution avant le déroulement de la manche.



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

Deux ouvreurs seront nécessaires à l'harmonisation des notations des juges.

Au départ le starter assumera l'appel des compétiteurs et sera en liaison avec le jury ou le caméraman pour confirmer l'ordre de passage.

En cas de vent fort permettant « l'aérotrraction » (voir le « soaring »), la durée maximale de la prestation de chaque rider sera fixée par le DC.

Si à la fin du temps imparti, le rider n'a pas rejoint la zone d'arrivée il sera pénalisé (voir chapitre 2.5.1 sanctions).

Deux possibilités de jugement s'offrent à l'organisateur

1/ Jugement en direct

L'équipe de juges est composée de 3 à 7 personnes sélectionnées pour leur connaissance de l'activité.

Le DC assurera un briefing des juges avant la manche afin d'harmoniser le système de notation.

Les deux notes extrêmes seront annulées dès lors que le nombre de jurys sera au moins égal à 5 ; la note finale étant attribuée en fonction des trois à cinq notes intermédiaires.

2/ Jugement en différé

L'organisateur a la possibilité d'effectuer un jugement en différé effectué par l'ensemble (ou une partie tirée au sort ; sans jamais être inférieure à 10) des riders.

Le DC assurera un briefing des juges avant la manche afin d'harmoniser le système de notation.

L'ensemble des « runs » aura été filmé pendant la manche. Le jugement se fera par projection sur écran « géant ». La notation doit être individuelle et non concertée.

Seules seront retenues le tiers des notes intermédiaires pour l'attribution de la note finale.

Le rider choisit sa ligne d'évolution en fonction de son niveau technique.

Lors de ce type d'épreuves les phases de vol (hors sauts) ne sont évaluées que dans le cadre de la note de « fluidité ». Les phases « skiées » et l'aspect « technique de pilotage » servant à définir la note technique.

La fin du parcours est officielle lorsque le compétiteur effectue un « touch » dans la zone d'arrivée.

Le classement sera effectué en fonction des notes attribuées.

Le scoring sera détaillé au chapitre notation.



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

3.6 EPREUVES DE SELECTION ET/OU DE QUALIFICATION

Les épreuves de sélection ou de qualification ne peuvent être prises en compte pour le résultat final.

3.6.1 EPREUVE DE SELECTION

Une première épreuve de sélection peut être organisée afin de s'assurer que les pilotes inscrits ont le niveau requis pour participer à la compétition. Il est de la responsabilité du directeur de course de décider d'une épreuve de sélection et quels pilotes devront y participer.

Cette épreuve de sélection correspond au standard de manche qui sera couru.

A l'issue de cette manche, le DC détermine si des pilotes doivent être éliminés de la compétition en raison de leur trop faible niveau pouvant mettre en jeu leur sécurité.

3.6.2 EPREUVE DE QUALIFICATION

L'organisateur, pour limiter le nombre de compétiteurs, peut organiser une ou plusieurs manches de qualification. Alors l'épreuve de sélection se transforme en épreuve de qualification.

3.6.3 QUALIFICATIONS ENTRE LES MANCHES (CUT)

L'organisateur peut effectuer des qualifications après chaque manche de même catégorie (derby ou free ride). Le nombre maximum de pilote par manche doit être annoncé dans le règlement local avant le début de la compétition.

3.7 LA NOTATION ET LE CLASSEMENT

3.7.1 Scoring des manches de derby

Le classement sur chaque manche est établi en fonction des temps réalisés par les compétiteurs selon le logiciel de scoring de la FFVL.

Des pénalités temps peuvent être attribuées par le DC et se rajoutent au temps de course pour donner le temps final qui permet le classement du coureur.

Détail des pénalités



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

Pénalités de « comportement » : De 1 à 5 secondes par manche sur décision du DC assisté du comité de pilote.

Pénalités de course : 5 secondes pour un passage en dehors des zones de passage.
2 secondes pour un touch non réalisé ou une zone de passage en vol effectuée trop haut.

Lorsque le pilote adopte des trajectoires qui lui permettent de gagner du temps en évitant volontairement les zones de passage, le DC assisté du comité de pilote pourra décider de son élimination de la manche ou attribuer des points de pénalité pour faute de comportement.

3.7.2 Le scoring des manches de free ride

Le classement sur chaque manche est établi en fonction des notes attribuée par les juges selon les modalités suivantes :

Note d'utilisation de la face

En fonction de la difficulté des zones « ridées » les juges attribuent une note sur 100.

Note technique

Elle est en relation avec la maîtrise : du ski, du pilotage de la voile et des sauts effectués. Les juges attribuent une note sur 100.

Note de Style

Une note sur 100 est attribuée qui juge de l'harmonie et de la fluidité de l'exécution tout au long du ride.

La note finale de la manche est attribuée en faisant la moyenne des trois notes ci-dessus.

Cette note finale pourra être modulée par d'éventuelles pénalités selon le barème ci dessous :

Non maîtrise de la voile pendant le run : 1 à 3 pts en fonction de la faute de pilotage

Comportement dangereux pendant le run : 5 pts à élimination de la manche.

Ride en dehors de la zone : 5 pts à élimination de la manche.

Faute de comportements : 5 pts.

Que ce soit pour les manches de derby ou de free ride le vainqueur d'une manche totalisera systématiquement 1000 points.



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

3.7.3 Classement final de la compétition.

Chaque organisateur décide du programme de sa compétition et donc de ce fait du type et du nombre de manches qui seront courues.

Quels que soient ces choix un classement final sera effectué afin de déterminer le vainqueur de la compétition toutes manches confondues.

Ce classement sera fait par l'addition pour chaque coureur des points attribués par manche courue.

3.8 CHAMPIONNAT DE FRANCE

3.8.1 Titres en jeu

- le premier pilote de nationalité française en tête du classement général des manches constituant le "Championnat de France de Speed riding Parapente" sera sacré CHAMPION DE FRANCE DE SPEED RIDING PARAPENTE.
- la première féminine de nationalité française du classement général des manches constituant le "Championnat de France de speed riding Parapente" sera sacrée CHAMPIONNE DE FRANCE DE SPEED RIDING PARAPENTE.
- A noter que le championnat de France pourra être organisé sur un circuit de plusieurs compétitions.

Ce classement est consultable sur le site de la fédération :

http://parapente.ffvl.fr/competition/speed_riding

3.9 LE JURY D'UNE COMPETITION

3.9.1 CONSTITUTION

Le jury est constitué du directeur de course et du comité de pilote.

3.9.2 FONCTIONNEMENT DU JURY

Le jury intervient lors de l'attribution de pénalités sur les manches de speed riding.

Il intervient également pour étudier les réclamations officielles des pilotes. Il statue sur ces réclamations.

En cas d'égalité de voies, celle du DC est prépondérante.



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

3.10 ORGANISATION DES JUGES

3.10.1 ROLE et STATUTS

Juge de porte

Il vérifie que le coureur valide les zones de passage lors des derbys.

Il sera placé sur le parcours de façon à pouvoir valider plusieurs zones.

Starter

Il s'occupe de la chambre d'appel au départ de la course et vérifie la validité des départs.

Il annonce le nom du coureur au départ à l'équipe d'arrivée.

Juge arrivée

Il vérifie que le coureur valide son touch et franchit la ligne.

Il est assisté d'une personne pour la saisie des résultats.

Juge free ride

Il attribue les notes de technique et de fluidité ainsi que la note d'utilisation de la face.

Le directeur de course

Il est désigné par l'organisateur pour sa parfaite connaissance des épreuves et du règlement.

Il coordonne l'action de tous les juges et bénévoles.

3.10.2 FORMATION

Il n'existe pas pour l'instant de formation de juges.

3.10.3 LA QUALIFICATION

Il n'existe pas pour l'instant de qualification de juges. Pour le jugement des épreuves de free ride, il est recommandé de prendre des personnes qui sont proches de la discipline.



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

4 LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Comme toutes les autres disciplines sportives, notre activité est soumise par la Loi Française aux règles de la lutte contre le dopage.

Il s'en suit que des contrôles peuvent être effectués soit au cours d'une compétition, soit au cours d'entraînements.

La demande peut émaner :

- du Président de la FFVL auprès du Ministère de la J & S,
- d'un Président de Ligue auprès de la Direction Régionale de la J & S,
- directement des services Jeunesse et Sports.

Les athlètes contrôlés peuvent être :

- les premiers du classement général provisoire,
- tirés au sort.

En cas de refus de se soumettre au contrôle, ou en cas de contrôle positif, les sanctions sont sévères (jusqu'à 3 années de suspension de compétition, avec extension possible à d'autres fédérations).

Lorsque vous consultez votre médecin traitant, même pour une grippe ou un simple rhume, signalez-lui votre statut de sportif, des médicaments anodins peuvent comporter des doses de produits non autorisés.

5 LICENCE FAI

Si vous devez participer aux compétitions inscrites au Calendrier de la F.A.I.

Cette carte est gratuite.

Pour l'obtenir :

- remplir un formulaire de demande ; joindre une photo d'identité.

A adresser à la FFVL à Nice qui fera suivre au Conseil National des Fédérations.



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE

6 DEMONSTRATION

Une démonstration obéira au même cahier des charges qu'une compétition en termes d'organisation, de logistique et de sécurité. Il n'y aura pas de classement et pas de remise des prix.

7 ANNEXES

Ci dessous la liste des compétitions 2010. Cette liste sera placée sur le site de la Fédération et sera tenue à jour.



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE



REGLEMENT COMPETITION SPEED RIDING PARAPENTE